

DGAUST

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 octobre 2022**

**CM20221024-01**

**VOIRIE**

**Redénomination du « quai de Rives », quai Georges PIANTA**

Monsieur le Maire expose :

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu duquel il appartient au Conseil Municipal notamment de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques,

Georges PIANTA, Maire de Thonon-les-Bains de 1944 à 1980, Conseiller général et Député de la Haute-Savoie, est né le 2 mars 1912 et décédé le 23 octobre 1997.

Georges PIANTA a effectué ses études primaires et secondaires à Thonon-les-Bains. Licencié en droit, il démarre sa carrière à 22 ans en tant qu'avocat au barreau de Thonon-les-Bains (1934). Il obtient le titre de docteur en droit en soutenant à l'université de Lyon une thèse sur le statut des baux ruraux. Son intérêt pour le monde rural et paysan domine également sa carrière politique.

Il assume, par la suite, les fonctions de bâtonnier de l'ordre des avocats de Haute-Savoie.

À la Libération, il fait partie de la liste des conseillers désignés pour gérer la Ville en attendant l'organisation de nouvelles élections. D'abord réticent, il accepte, après la renonciation d'Alexandre GANDER d'abord élu, de remplir le rôle de Maire.

Il est ensuite constamment réélu Maire de 1945 à 1980, de même qu'au Conseil Général de 1949 à 1979 (il est vice-président de l'assemblée départementale de 1955 à 1979).

En 1956, il est élu député. Son mandat est renouvelé à chaque élection législative jusqu'en 1981.

Il est enfin représentant de la France à l'Assemblée parlementaire européenne, puis au Parlement européen de 1959 à 1979.

Dans la perspective du 25<sup>ème</sup> anniversaire de sa disparition, la famille PIANTA a sollicité la Commune afin de renommer une rue de la Ville en lien avec l'œuvre laissée par ce Maire bâtisseur exceptionnel.

Georges PIANTA a notamment œuvré pour la requalification et l'aménagement des quais et la création de la plage municipale.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** la redénomination du quai de Rives, quai Georges PIANTA.

Il est précisé que la Commune se chargera, à ses frais, des modifications concernant les riverains concernés (14 adresses postales identifiées) pour ce qui concerne les services publics et concessionnaires identifiés (Cadastre/impôts, ENEDIS, services des eaux...). Restera toutefois à la charge des riverains concernés les démarches à effectuer auprès des éventuels fournisseurs et prestataires dont la Commune ignore l'existence (assurances, ...).



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 octobre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Sylvie COVAC

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*